

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_126

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : RPQS SU SERVICE DÉCHETS
2023**

Date de la convocation : Mercredi 19 juin 2024

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 7 Votants : 35</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO (Les Échelles) ; Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Marie-Aude GONON, Olivier LEMPEREUR (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Christine SOURIS à Christiane BROTO-SIMON ; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN ; Evelyne LABRUDE à Anne LENFANT ; Murielle GIRAUD à Hervé BUTTARD ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT la compétence gestion des déchets de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public déchets (RPQS) établi pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'exercice de l'année 2023, joint en annexe.

➤ **Le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le rapport annuel 2023 du service déchets.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 27 juin 2024

La Présidente,
Anne LENFANT.



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE

PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

- 2023 -

Adresse :
Pôle Tertiaire
2 ZI Chartreuse Guiers
38 380 Entre-deux-Guiers

Téléphone : 04.76.66.81.74
Fax : 04.76.66.13.65

Email :
accueil@cc-
coeurdechartreuse.fr

N° Siren/Siret :
200 040 111 00110



A - LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 038-200040111-20240625-24_126-DE

Berser
Levrault

1. Le territoire desservi

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, créée au 1er janvier 2014, est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Populations INSEE (source recensement 2020) des Communes membres de la Communauté de communes Cœur de chartreuse			
Commune	Population INSEE 2020		
	municipale	comptée à part	totale
Corbel	154	4	158
Entre-Deux-Guiers	1 877	31	1 908
Entremont-le-Vieux	641	8	649
La Bauche	510	12	522
Les Echelles	1 246	16	1 262
Miribel-Les-Echelles	1 743	40	1 783
Saint-Christophe	529	13	542
Saint-Christophe-sur-Guiers	813	9	822
Saint-Franc	158	4	162
Saint-Jean-de-Couz	303	5	308
Saint-Joseph-de-Rivière	1 237	30	1 267
Saint-Laurent-du-Pont	4 499	102	4 601
Saint-Pierre-de-Chartreuse	950	26	976
Saint-Pierre-de-Genebroze	319	9	328
Saint-Pierre-D'Entremont 38	567	14	581
Saint-Pierre-D'Entremont 73	447	15	462
Saint-thibaud-de-Couz	1 074	18	1 092
TOTAL	17 067	356	17 423
DGF 2022	19 081		

CLASSIFICATION ADEME - TYPOLOGIE DU TERRITOIRE : MIXTE RURAL

2. La collecte des déchets prise en charge par le service

Constitution de l'équipe

En 2023, le service déchets de la Communauté de Communes était constitué de 3 emplois ETP :

- 1 responsable de service (0,9 ETP à-partir de septembre absence le reste de l'année en attente de recrutement),
- 1 chargée de mission prévention-communication du 1er juillet au 31 décembre (0,90 ETP),
- 2 gardiens de déchèterie (1,15 ETP)
- et 1 agent technique mis à disposition du service pour partie de son temps (moins 0,05 ETP sur l'année).

Collectes d'ordures ménagères et sélectives

La collecte des ordures ménagères est **réalisée en prestation de service** par la société Minéris. Une majorité du territoire est desservie en points de regroupement (environ 1 060 bacs 700 L) ; il existe cependant encore des bacs individuels collectés en porte-à-porte, notamment sur les secteurs des Entremonts et de la vallée de Couz.

La collecte sélective est **assurée en prestation de service** par la société Minéris.

Les usagers disposent à ce titre de 101 points tri en apport volontaire, constitués de :

- **160 colonnes multi-matériaux** : bouteilles, bidons et flacons en plastique, boîtes en acier et aluminium, cartonnettes et briques alimentaire, journaux, magazines, papiers bureautiques, cahiers, livres, enveloppes, catalogues, annuaires, publicités, papier cadeau, ...
- **100 colonnes verre** : pots, bocaux et bouteilles

La CC Coeur de Chartreuse est en convention avec la Ligue contre le Cancer et reverse à l'association 3,05 € par tonne de verre collectée.

Gestion des déchèteries du territoire

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse **exploite 2 déchèteries** :

- à Entre-deux-Guiers : régie en haut de quai, marché avec Lely Environnement pour l'exploitation du bas de quai
- à Saint-Pierre-d'Entremont Isère : régie en haut de quai, marché avec Trigénium et Trialp pour l'exploitation du bas de quai

L'intercommunalité a signé plusieurs conventions avec d'autres prestataires pour la collecte et le traitement des flux suivants : batteries, bouchons en plastique, câbles électriques, capsules de café, cartouches d'encre, huiles de cuisine, huiles moteur et radiographies médicales.

Le territoire dispose de 17 conteneurs textiles collectés et triés par Tri-Vallées.

La Communauté de Communes a signé des conventions avec plusieurs éco-organismes, bénéficiant ainsi de prestations de collecte et traitement gratuites et/ou de soutiens financiers. Les flux concernés sont les suivants : emballages/papiers/verre (Citeo), Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques et lampes (OCAD3E/Ecosystem), Déchets d'Eléments d'Ameublement (Eco-mobilier), textiles/linge de maison/chaussures (Re_fashion), Déchets Diffus Spécifiques (EcoDDS), Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASTRI), piles/accumulateurs portables (Corepile).

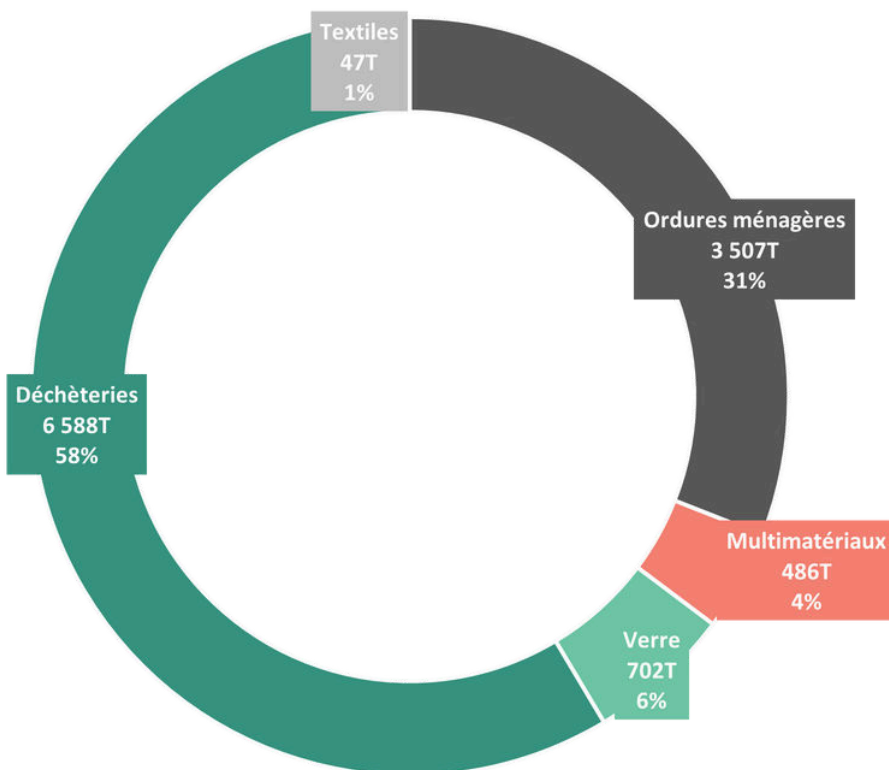


1 - Tous flux : déchèteries et collectes OM et sélectives

Flux et tonnages 2023

Flux	Mode	Fréquence de collecte	Date de lancement	Collecteur	Exutoire	Tonnage 2023
Ordures ménagères	Porte-à-porte et points de regroupement	C1 à C2	01/01/2014	Mineris	UVETD Savoie Déchets Chambéry	3 507 t
Multimatériaux (emballages et papiers)	Apport volontaire	C1 (en moyenne)	01/01/2014	Mineris	Centre de tri Savoie Déchets Chambéry	486 t
Verre	Apport volontaire	C1 (en moyenne)	01/01/2014	Mineris	Quai de transfert Chamousset	702 t
Déchèteries	Apport volontaire	-	01/01/2014	Lely Environnement	Multiples	6 532 t
				Trigenium - Trialp		
Textiles	Apport volontaire	-	01/01/2014	Tri-Vallées	Centre de tri Ugine	47 t
TOTAL						11 274 t

Répartition des tonnages tous flux



Evolution 2014-2023 :

- ordures ménagères = - 18,3%
- emballages = + 32,5%
- verre = + 21,2 %
- déchèteries = + 20%
- textiles = + 50,9%

Quelles évolutions par-rapport à 2022 ?

Evolution 2022-2023 :

- ordures ménagères = - 6,4%
- multimatériaux = + 11 %*
- verre = - 2,6 %
- déchèteries = - 5 %
- textiles = - 5,5%

* Au 1er janvier 2023, extension des consignes de tri : une simplification du geste de tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans les colonnes de tri "jaunes" et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets...

2 - Flux issus des collectes OM et sélectives

Sur le terrain en 2023 :

=> **uniformisation des colonnes multi-matériaux (emballages-papiers)**

Modifications et/ou remplacement des colonnes, **parc de tri opérationnel** sur tout le territoire : peinture, nettoyage, changement opercules ... par les services techniques de la Communauté de Communes.

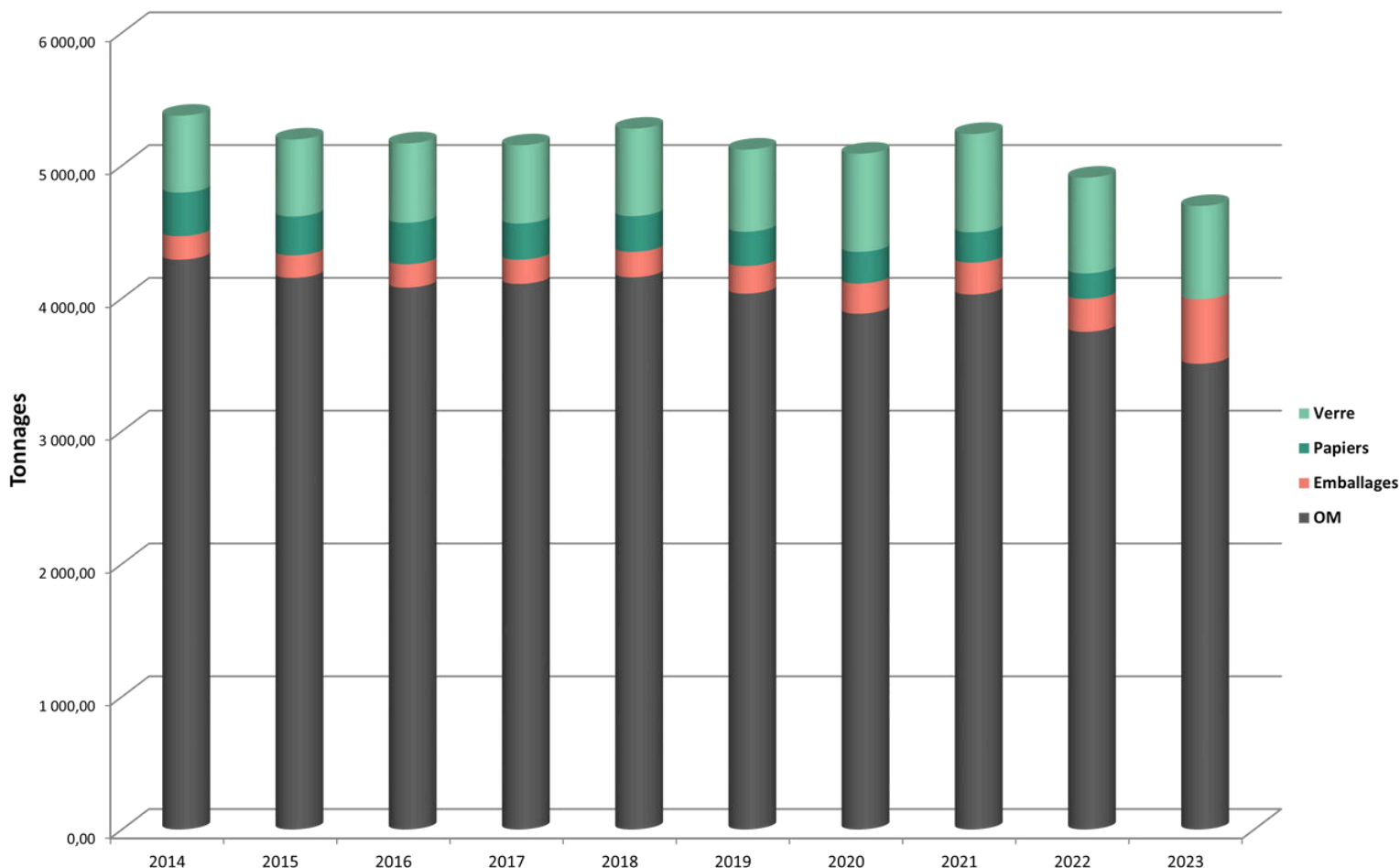
=> **campagne de communication 2022/23**

Diffusion des nouvelles consignes de tri sur différents supports
+ renouvellement des autocollants sur les bacs ordures ménagères et des colonnes de tri
+ sensibilisation en porte à porte ambassadrices du tri

Répartition des tonnages par flux OMR



Evolution des tonnages OM + collecte sélective



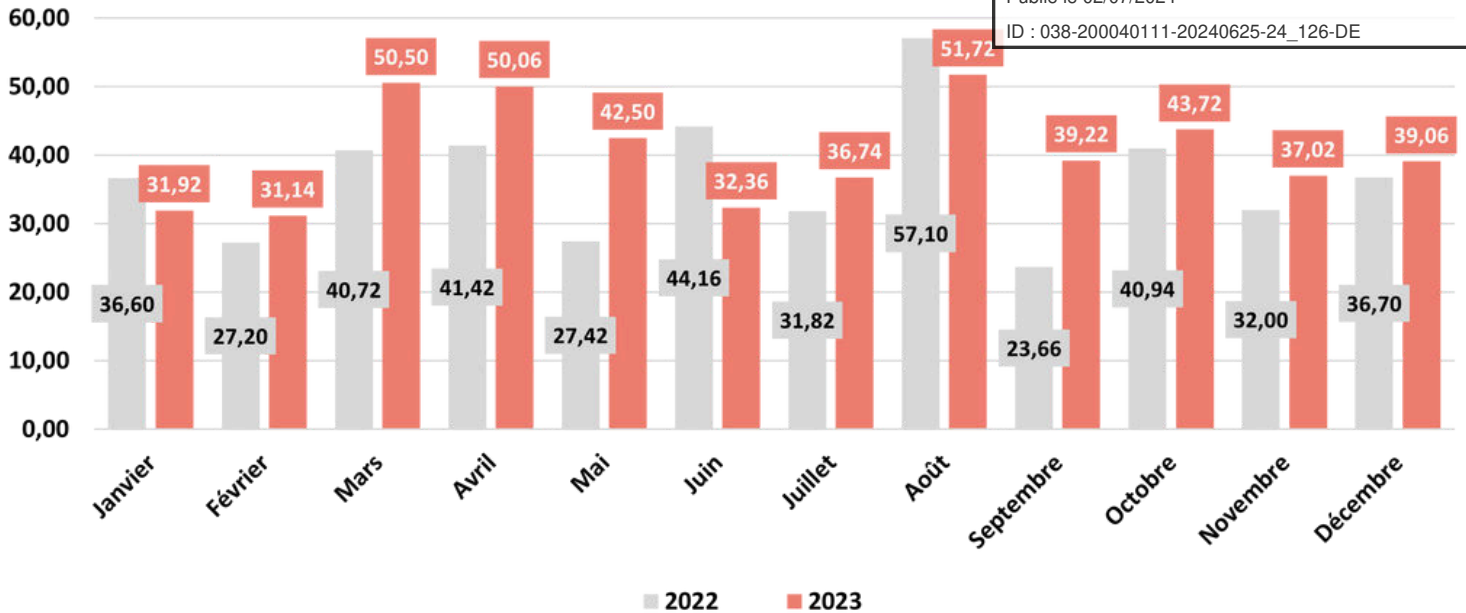
Evolution mensuelle tonnages multimateriaux

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

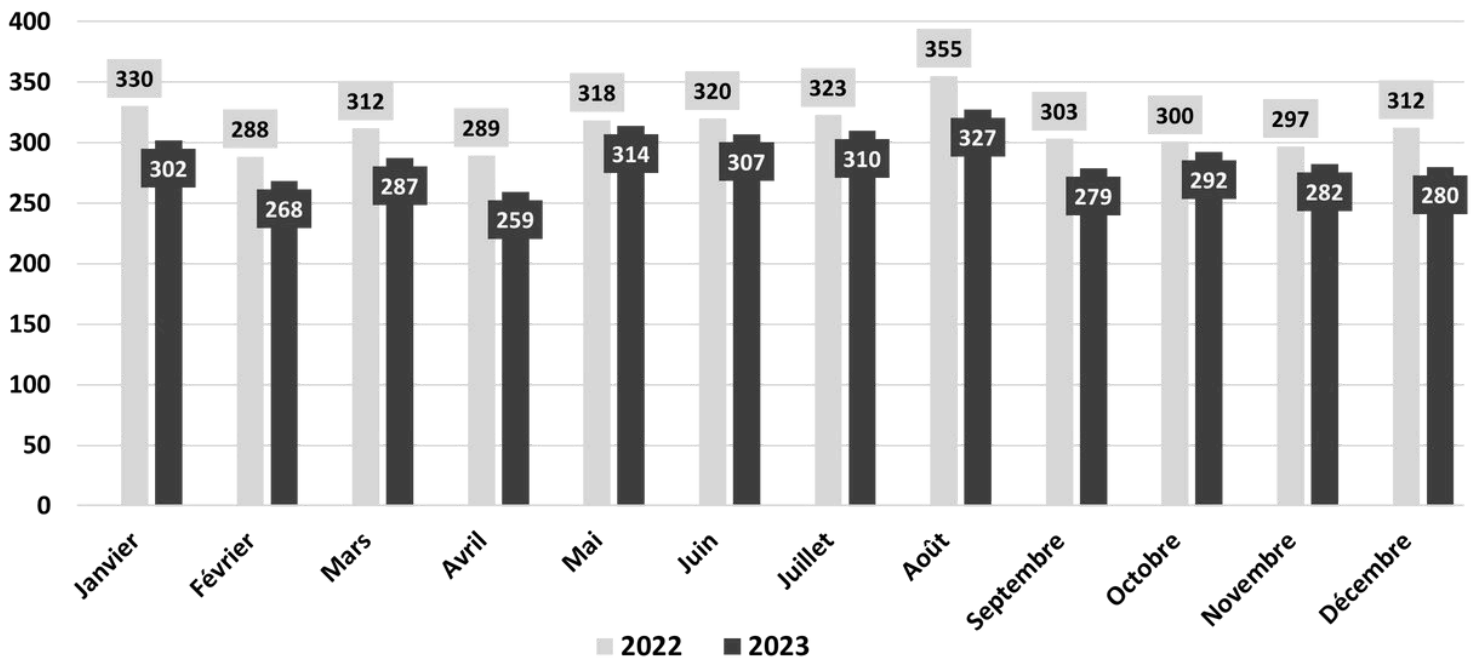
Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 038-200040111-20240625-24_126-DE



Evolution mensuelle tonnages OM



3- Performances de collecte par habitant

En comparaison avec des collectivités de même typologie, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse présente des ratios classiques de collecte par habitant pour les ordures ménagères. Il est à souligner une baisse notable du ratio d'OM/hab/an à nouveau en 2023 (215kg/hab/an en 2022).

A noter : entre 2014 et 2023, le tonnage ordures ménagères collecté est en baisse significative alors que celui des emballages et du verre est en très forte hausse, ce qui atteste d'un meilleur geste de tri par la population.

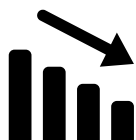
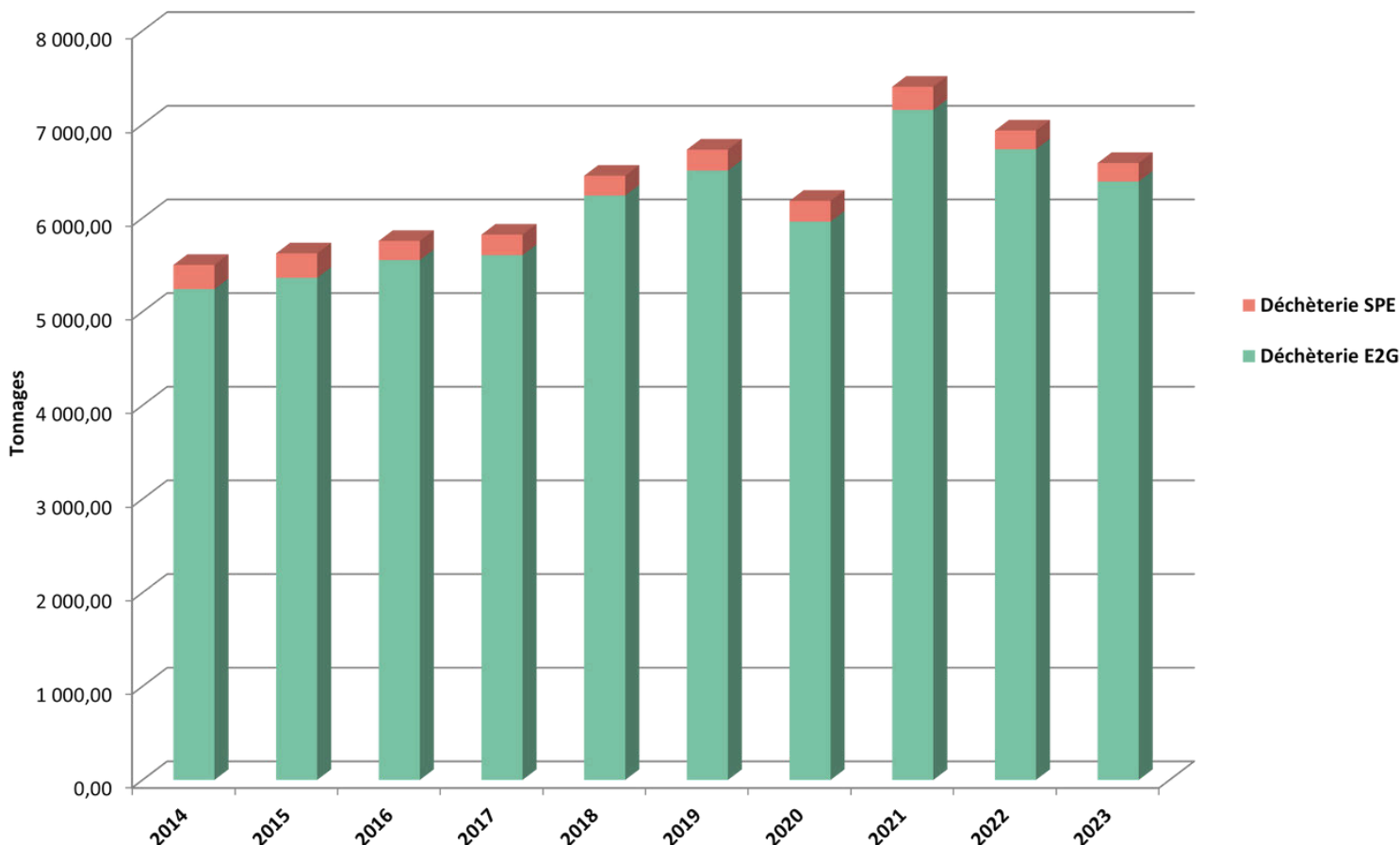
=> impact de la campagne de communication sur les nouvelles consignes de tri !

	Ordures ménagères	Emballages	Papiers	Verre
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse 2023	201,3 kg/ hab.	27,89 kg/hab		40,3 kg/hab
Données Auvergne Rhône-Alpes 2019 (Ademe/mixte rural)	201 kg/hab	47 kg/hab		34 kg/hab

3 - Flux issus des collectes en déchèterie

Commune / site	Statut ICPE	Mode de gestion	Date d'ouverture	Fréquentation annuelle	Tonnage 2023
Entre-deux-Guiers ZI Chartreuse Guiers	Autorisée	Régie en haut de quai Prestataire en bas de quai	04/01/1999	53 747 visites (+ 1,23%)	6 390T
Saint-Pierre-d'Entremont (38) Le Bourg	Déclarée	Régie en haut de quai Prestataire en bas de quai	21/03/2009	2 869 visites (- 4%)	198 T

Evolution des tonnages déchèteries



Evolution 2022-2023 :

- déchèteries = - 5%

Evolution 2014-2023 :

- déchèteries = + 19,80%

Quelles évolutions par-rapport à 2022 ?

En 2023, les tonnages collectés en déchèteries baissent légèrement (-5%).

Sur la déchèterie d'Entre-deux-Guiers, les flux qui restent concernés par une hausse sont l'amiante (+23,6%), les déchets d'ameublement (+22%) et les déchets verts (+4%).

Les végétaux demeurent un flux important, ainsi que les gravats et les encombrants.

Répartition flux de déchèteries en 2023

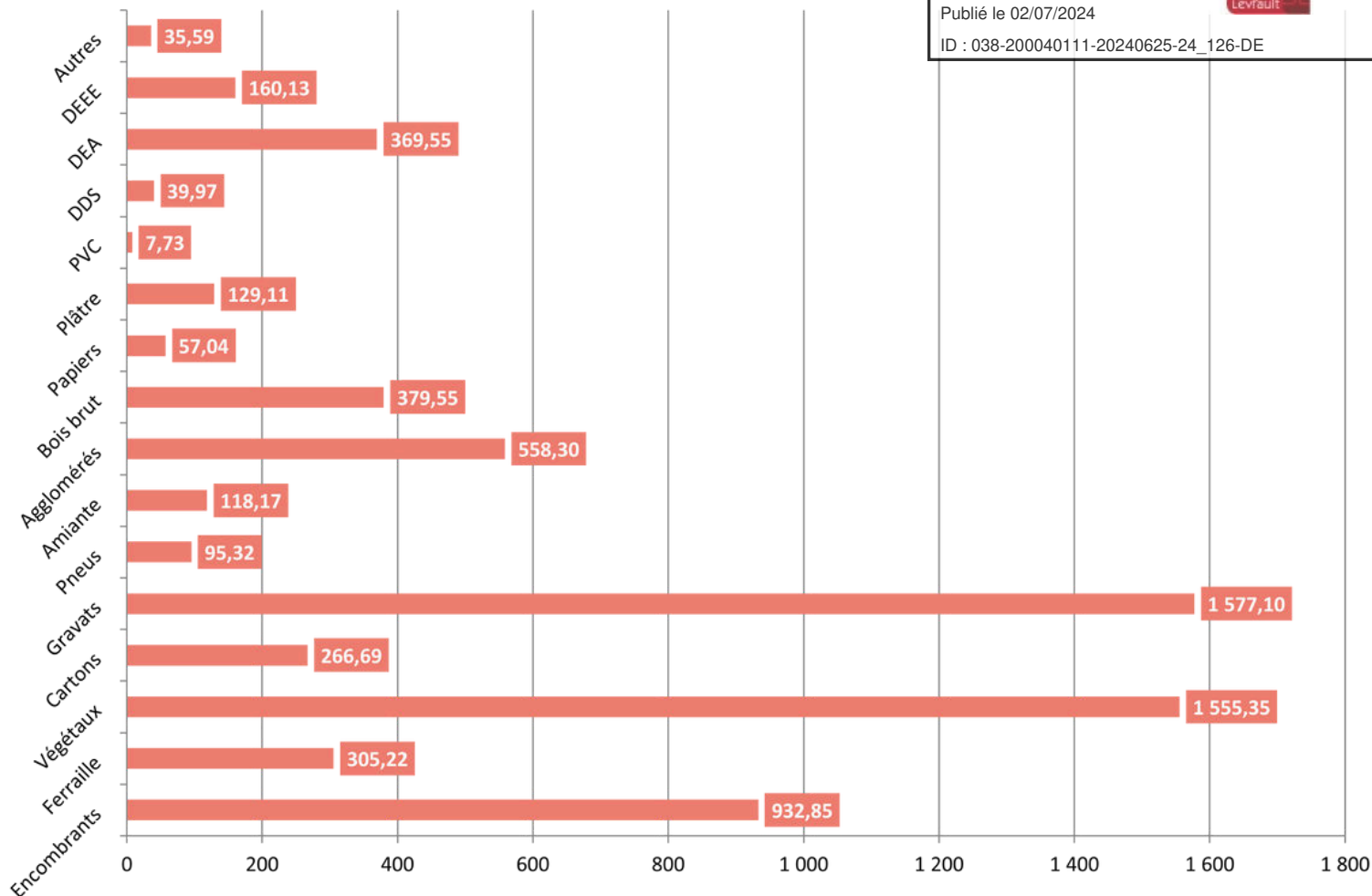
Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 038-200040111-20240625-24_126-DE

Berser
Levrault



Horaires d'ouverture des sites

Période :	Déchèterie Entre-deux-Guiers		Déchèterie Saint-Pierre-d'Entremont
	du 1 ^{er} avril au 31 octobre	du 1 ^{er} novembre au 31 mars	Du 1 ^{er} avril au 31 mars
Lundi	14h-18h	13h-17h	-
Mardi	8h-12h	8h-12h	14h30-16h30
Mercredi	8h-12h / 13h-17h	8h-12h	-
Jeudi	9h-13h / 14h-18h	8h-13h / 14h-17h	-
Vendredi	14h-18h	13h-17h	-
Samedi	8h-12h / 13h-17h	8h-12h / 13h-17h	9h-12h
Dimanche et jours fériés	-	-	-

En 2023, comme les années précédentes, l'accès de ces deux déchèteries est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

Pour rappel, depuis le 1er avril 2021, l'apport d'amiante lié/fibrociment est interdit aux professionnels et réglementé pour les particuliers ; les dépôts sont autorisés uniquement sur rendez-vous, environ 1 samedi après-midi par quinzaine, et doivent être préalablement ensachés.

Des limites d'apport ont été instituées suite au vote du règlement intérieur des déchèteries applicable au 1er janvier 2020.

Les services techniques communaux, les services départementaux et les associations sont assimilés aux professionnels au titre des limitations des apports.



Seuils de dépôts

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
 Reçu en préfecture le 02/07/2024
 Publié le 02/07/2024
 ID : 038-200040111-20240625-24_126-DE



Type de déchets	Particuliers	Professionnels
déchets acceptés en benne	3 m ³ par jour	5 m ³ par jour
végétaux et gravats déposés dans les box	5 m ³ par jour	8 m ³ par jour
huiles moteur et huiles alimentaires	20 L par jour	50 L par jour
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	20 kg par jour	30 kg par jour

3. La prévention

Pour rappel, depuis 2020, le service déchets dispose d'un poste de chargée de mission prévention-communication, ce qui permet de renforcer les actions autour de ces thématiques. A noter que ce poste a été vacant d'octobre 2022 à début juillet 2023, en raison des difficultés de recrutement. Aussi les missions incombant à la chargée de mission n'ont pas pu être effectuées pleinement sur l'année 2023.

1- Gestion des biodéchets

=> Compostage et lombricompostage

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse met à disposition des composteurs (600L = 30€ et 400L = 25€) et lombricomposteurs (30€) pour les particuliers. En 2023, **213 composteurs et 6 lombricomposteurs** ont été achetés par des particuliers.

Parmi les foyers équipés, plus de 16% d'entre eux indiquent ne pas déjà pratiquer le compostage, et démarrer cette pratique.

=> Compostage partagé ou de proximité

En 2023, il existe 18 sites de compostage de proximité sur le territoire. Ils sont gérés par des référents de site ayant suivis les formations proposées par la collectivité.

Corbel
bourg

Entre-deux-Guiers
rue basse

Entremont-le-Vieux
parking du camping

La Bauche
château

Les Echelles
jardins partagés
aire du lavoir (allobroges)
place F.Viard



Miribel-les-Echelles
Ecole (derrière la cantine)
au villard

St-Christophe-s/ Guiers
salle du Peille

St-Jean-de-Couz
route de Côte Barrier

St-Laurent-du-Pont,
place du marché
rue Ferdinand Buisson
Charmant som
Parc de l'ancienne cure

St Joseph de Rivière
Ecole/ Place de l'église

St Pierre de Chartreuse
plan de ville

St-Pierre-d'Entremont
Ecole

=> Compostage en établissement

A ces sites s'ajoutent ceux en établissements autonomes dans leur territoire :

- collège St-Bruno à Entre-deux-Guiers,
- siège de la Communauté de Communes à Entre-deux-Guiers,
- collège Béatrice de Savoie/gendarmerie aux Echelles,
- collège Le Grand Som à Saint-Laurent-du-Pont,
- école primaire à Saint-Pierre-d'Entremont,
- école primaire à Saint-Pierre-de-Chartreuse,
- déchèterie d'Entre deux Guiers.

=> Broyage

La collectivité verse une subvention à l'achat de broyeurs à végétaux aux particuliers du territoire, de 20 à 30 % du prix d'achat (plafonds respectifs de 200 à 300 €) en fonction du nombre de foyers demandeurs

En 2023, **4 dossiers déposés représentant 6 foyers = 645,76 € de subventions.**

Pour rappel, en 2021, afin de répondre à ses besoins et aux besoins de ses communes membres, la CC Coeur de Chartreuse a fait l'acquisition d'un broyeur de végétaux. Le matériel ainsi mutualisé permet de broyer les branchages issus notamment des travaux d'élagage. Le broyat produit est utilisé comme paillage pour les espaces verts et peut alimenter en matières sèches les sites de compostage de proximité.

12 communes ont signé une convention en tant qu'utilisateur potentiel, formé, pour ce matériel mutualisé.

2- Animations pédagogiques et formations

La collectivité intervient dans les établissements scolaires du territoire : pour former les éco-citoyens de demain et accompagner les enseignants dans la sensibilisation des plus jeunes (cycle 2 et 3) au tri et au compostage et au recyclage.

En 2023, deux projets pédagogiques étaient proposés aux établissements :

- **Mieux trier, moins jeter,**
- **Raconte-moi les biodéchets.**

L'école de Saint Christophe sur Guiers a bénéficié de cet accompagnement à l'automne 2023, les élèves ont dans ce cadre visité la plateforme biodéchets de la Buisse.

Des formations compostage -paillage et gestion des déchets verts sont également proposées par le service déchets. La collectivité organise et prend également en charge les coûts de transport pour les visites des sites (centre de tri et UVETD de Chambéry, plateforme de compostage de la Buisse...).

Toutefois, en l'absence du chargé de mission prévention sur une grande partie de l'année 2023, **aucune formation n'a pu se tenir.**

Le service a participé à des manifestations sur le territoire notamment :

- vendredi 23 juin 2023 = « Apéro- Goûter zéro déchets & transfert de bacs de compost »,
- mercredi 27 septembre 2023 = « Le jardin et ses trésors révélés ».

4. La communication grand public

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 038-200040111-20240625-24_126-DE



Tout au long de l'année, le service déchets communique notamment avec :

- la rédaction d'articles dans les bulletins communaux et intercommunaux.
- les publications sur le site internet de la collectivité et de ses communes membres, sur Facebook, panneaux lumineux, ...
- la mise à disposition de colonnes de tri sur roulettes aux associations du territoire pour leurs manifestations
- En juillet : le spectacle à l'occasion des Endimanchés à Saint-Pierre-de-Chartreuse
- 4 visites de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets (UVETD) et du centre de tri de Chambéry ont été organisées puis annulées faute d'agent en poste.

L'année 2023 a été marquée par la campagne de communication sur les nouvelles consignes de tri avec :

- le renouvellement des autocollants des bacs ordures ménagères et des colonnes de tri,
- le dossier dédié sur le magazine Coeur de Chartreuse de la collectivité,
- la conception d'un mémo tri imprimé et distribué aux 17 mairies du territoire,
- les relais réseaux sociaux.



5. Partenariat avec la ressourcerie et Adéquation

Pour rappel, en septembre 2022, la ressourcerie a été mise en fonctionnement à Saint Laurent du Pont. Gérée par le Groupe Economique Solidaire Adéquation, le fonctionnement de la ressourcerie fait l'objet d'un partenariat conventionné avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Une aide au démarrage du fonctionnement a été votée d'un montant de 15 000€, qui seront versés pour moitié en 2022 et pour l'autre moitié en 2023. Par ailleurs, les tonnages revendus à bas prix au magasin de la ressourcerie et encombrants non valorisables - qui sont à la charge d'Adéquation, sont soutenus à hauteur de 150€/tonne.



En 2023 :

162 tonnes ont été détournées et valorisées au magasin de la Ressourcerie.

B - LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective est confié au syndicat Savoie Déchets dont la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse est adhérente. Les déchets apportés en déchèterie font l'objet d'exutoires multiples et, toujours en 2023 majoritairement, d'une valorisation matière/organique.

La collectivité n'expédie aucun de ces flux de déchets non dangereux en installation de stockage. Seul le flux d'amiante liée/fibrociment est concerné par cette filière d'élimination.

1. Valorisation matière

Les emballages et papiers sont acheminés vers le centre de tri de Savoie Déchets à Chambéry (73) afin de séparer les différents matériaux avant envoi chez les recycleurs.

Repreneurs matériaux issus de la collecte sélective

Matières				Repreneurs
JRM	Journaux, revues et magazines	BII (bouquin 2)	1.11	Norsk sur 5 ans
Fibreux	Carton déchèterie	CO	1.05	EPR sur 3 ans
	EMR	PCNC	5.02	EPR sur 3 ans
	Gros de magasin	PCM	1.02	EPR sur 3 ans
Plastique	PET clair			Valorplast (filière) sur 6 ans
	Mix plastique			CITEO (filière) sur 6 ans
	film plastique			CITEO (filière) sur 6 ans
ELA	Emballage Liquide Alimentaire	TETRA	5.03	REVIPAC (filière) sur 6 ans
Acier	Collecte sélective			Arcelor (filière) sur 6 ans
	Mâchefers			Savoie Déchets
Aluminium	Collecte sélective			Affimet (filière) sur 6 ans
	Mâchefers			Savoie Déchets
Refus de tri				Usine incinération Savoie Déchets

En 2023, le centre de tri a adapté son process de tri afin de répondre aux consignes de tri, qui s'est mis en œuvre au 1er janvier 2023 sur l'ensemble du territoire de ses collectivités adhérentes.

Cette adaptation du process est transitoire, en attente du projet de reconstruction d'un centre tri adapté et en capacité d'un tri optimum. Le process de tri transitoire mis en test en fin d'année 2022 permet de séparer certains flux plastiques (PET Clair), et des autres flux plastiques qui restent en mélange avant expédition vers le repreneur CITEO. Les autres matériaux (aluminium, métal, cartons, ELA) continuent d'être triés de la même façon.

2. Valorisation énergétique

L'UVETD de Chambéry (73), gérée par le **syndicat Savoie Déchets**, a traité **3 507 tonnes d'ordures ménagères** pour la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse en 2023.

L'énergie produite lors de l'incinération des déchets est valorisée en électricité et en énergie thermique, notamment destinée au chauffage urbain.

Sur une base de 115 000 tonnes de déchets incinérés, la production potentielle d'énergie est de :

- 34 300 MWh/an d'énergie électrique, soit l'équivalent des besoins annuels de 5 000 foyers,
- 90 000 MWh/an d'énergie thermique soit l'équivalent des besoins annuels de 9 000 foyers.

Les encombrants collectés en déchèteries sont expédiés vers l'usine de broyage et d'affinage Bioval à Chamoux-sur-Gelon (73). Ils sont ensuite utilisés en combustible pour cimenteries. Les DASRI sont incinérés et les huiles de cuisine sont utilisées comme biocombustible ou biocarburant.

3. Valorisation organique

Les végétaux issus de la déchèterie d'Entre-deux-Guiers sont acheminés sur la plateforme de compostage Lely Environnement de St-Quentin-sur-Isère (38).

C - LES INDICATEURS FINANCIERS RELATIFS À LA GESTION DES DÉCHETS

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil communautaire de la CCCC a accepté la création d'un budget annexe déchets à compter du 1er janvier 2019.

Les chiffres indiqués dans cette partie sont basés sur le compte administratif 2023, la matrice ComptaCoût n'ayant pu être prise en compte pour ce bilan 2023.

La matrice ComptaCoût 2023 est en cours de validation par l'ADEME.

1. Financement du service

1- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le service déchets est majoritairement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui a été instaurée sur l'ensemble du territoire le 1er janvier 2016.

Le taux de TEOM pour l'année 2023 est de 10,90 % (inchangé par rapport à 2022).

Le montant de la **TEOM perçue au titre de l'année 2023 est de 2 050 832€.**

2- Redevance spéciale

Conformément à la législation en vigueur, la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères est instaurée sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

Au-delà de 1 320 L par semaine, ou dès le 1er litre pour les établissements non assujettis à la TEOM, leurs producteurs (communes, campings, collèges, centres de vacances, maisons de retraite, établissements privés, etc.), doivent signer une convention avec la CCCC afin de s'acquitter de cette redevance. S'ils ne le souhaitent pas, les établissements peuvent faire appel à un prestataire privé.

La quantité maximale de déchets assimilables aux ordures ménagères pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets auprès d'un producteur qui n'est pas un ménage est fixée à 25 000 litres (à réviser en 2024).

En 2023, outre les communes membres de l'intercommunalité, 18 établissements étaient assujettis à la redevance spéciale, représentant une recette de 73 230 €.

3- Apports en déchèteries

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 038-200040111-20240625-24_126-DE



L'accès aux déchèteries du territoire est payant pour les professionnels. Le gardien estime les volumes par type de déchets, qui sont ensuite validés par le professionnel. Ces informations donnent lieu à une facturation mensuelle.

Les tarifs appliqués en 2023 :

- cartons, ferraille, papiers : gratuit
- bois brut : 4,5 €/m³
- végétaux, bois aggloméré : 12 €/m³
- encombrants, gravats, PVC : 18 €/m³
- pneumatiques/plâtre : 26 €/m³
- DDS : 4,1 €/kg

Pour 2023, les recettes issues de la facturation des professionnels s'élevaient à : **23 431 €**.

4- Éco-organismes

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse conventionne avec des éco-organismes.

Eco-organismes	Dernière date d'obtention
Convention Eco-Emballages / CITEO (emballages, verre)	01/01/2014
Convention EcoFolio / CITEO (papiers)	01/01/2014
Convention OCAD3E/Ecosystèmes (DEEE)	01/01/2015
Convention OCAD3E/Récylum (lampes, tubes)	01/01/2015
Convention Re_fashion (textiles, linges, chaussures)	01/01/2014
Convention EcoDDS (DDS)	25/04/2014
Convention DASTRI (DASRI)	01/01/2014
Convention Corepile (piles et accumulateurs)	23/03/2014
Convention Eco-Mobilier (ameublement)	2019

Les soutiens pris en compte pour l'année 2023 sont les suivants :

	CITEO	Eco-mobilier	OCAD3E	EcoDDS	Re_fashion
Soutien	154 695,35 €	20 505,21€	3 199,08 €	2 182,84 €	0 €
TOTAL	180 582,48 €				

5- Vente de matériaux

La collectivité vend une partie des matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries via, respectivement, un groupement de collectivités, la CSA3D (Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets), et ses propres marchés ou conventions d'exploitation des bas de quais de déchèteries.

	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries
Vente matériaux	18 941,02 €	11 054,85 €	14 754,39 €	62 432,48 €
TOTAL	107 182,74 €			

6- Autres recettes

Les autres recettes proviennent de la mise à disposition des composteurs et lombricomposteurs et de la vente des big bags et dépôts bags amiante.

Peuvent se rajouter aussi les remboursements d'assurance suite à des sinistres.

En 2023, elles se sont élevées à **7 613,34 €**.

Synthèse des montants perçus en 2023

TEOM	Redevance spéciale	Facturation professionnels en déchèteries	Soutiens éco-organismes	Vente matériaux	Autres recettes	TOTAL
2 050 832 €	73 230 €	23 431 €	180 582,48 €	107 182,74 €	7 613,34 €	2 442 871,56 €

2. Coûts du service

1- Investissement

Le service déchets de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse prend en charge les investissements suivants :

- acquisition de bacs et colonnes de tri,
- travaux divers d'aménagements des points de regroupement ordures ménagères et points tri,
- acquisition de composteurs collectifs,
- subventions à l'acquisition de broyeurs de végétaux,
- solde étude territoriale du service de déchèterie.

En 2023, ceux-ci se sont élevés à **33 278,36 € HT**.

2- Fonctionnement

Les charges de fonctionnement regroupant les charges de structure, l'ensemble des coûts de fonctionnement des services (communication, achat composteurs, téléphonie, maintenances... etc) et sont évaluées à 2023 à **123 407,80 €**.

Le coût de la masse salariale s'élève à **158 111,25€**.

Les marchés de prestations ont fait l'objet en 2023 de réévaluations importantes à la hausse liées à la révision des prix prévue annuellement dans les marchés.

Le tarif d'incinération des OM voté à Savoie déchets est également en hausse, et intègre également une hausse lissée de la TGAP. Le **tarif d'incinération est de 125€/tonne en 2023** (alors qu'il était à 118,50 €/tonne en 2022).

Les montants annuels des principales prestations s'élèvent à : 2 073 055,97 € HT (hors frais de fonctionnement et masse salariale)

- collecte des ordures ménagères (marché Minéris) = 723 172,40 €
- valorisation énergétique des ordures ménagères (Savoie Déchets) = 481 686,45 €
- exploitation du bas de quai de la déchèterie d'Entre-deux-Guiers (marché Lely Environnement, DDS inclus) = 540 462,81 €
- collecte sélective (marché Minéris) = 212 121,11 €
- tri des emballages et papiers (Savoie Déchets) = 86 758 €
- exploitation du bas de quai de la déchèterie de Saint-Pierre-d'Entremont (marché Trigenium hors DDS) = 31 453,05€

La collecte et l'incinération des ordures ménagères concentrent plus de 50 % des coûts du service de gestion des déchets.

Les amortissements représentent une charge de 22 235,29 €.

3- Coûts aidés

Coût aidé = charges - produits industriels - soutiens - aides

où :

- charges = charges de structure + communication + prévention + charges de collecte, transport, traitement, ...
- produits industriels = vente de matériaux + vente composteurs
- soutiens = soutiens des éco-organismes
- aides = reprise des subventions d'investissement

L'analyse des coûts aidés 2023 par flux de déchets (OM, Recyclables triés, déchèteries) relève que les ordures ménagères concentrent plus de 70 % du coût aidé HT du service de gestion des déchets.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 038-200040111-20240625-24_126-DE

Berser
Levrault



Adresse :

Pôle Tertiaire

2 ZI Chartreuse Guiers

38 380 Entre-deux-Guiers

Téléphone : 04.76.66.81.74

Fax : 04.76.66.13.65

Email :

accueil@cc-

[coeurdechartreuse.fr](mailto:accueil@cc-coeurdechartreuse.fr)

N°Siren/Siret :

200 040 111 00110



CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES